

LES RÈGLES QUI SAUVENT



Je ne réalise que les missions pour lesquelles je suis autorisé(e)



J'utilise systématiquement et correctement tous les EPI et agrès adaptés à ma mission



Je ne travaille jamais en ayant consommé de l'alcool ou un produit stupéfiant



Je ne chemine jamais dans les voies sans nécessité de service et prise en compte du risque ferroviaire



Je n'utilise jamais de téléphone en conduisant



Je n'utilise que des outillages et agrès de sécurité en bon état et en cours de validité



Je n'utilise mon téléphone portable qu'à l'arrêt et hors zone dangereuse



Je considère tout câble électrique comme étant sous tension



Pour travailler en hauteur, j'utilise le matériel et les équipements adaptés



Je ne circule jamais dans la zone d'action d'un engin ou la zone d'évolution d'une charge sans avoir sécurisé mon intervention